



Règlement du Croqu'carotte

1. Généralités

Le Croqu'carotte accueille des enfants habitants ou scolarisés à Daillens, de la 1ère à la 6ème année primaire, encadrés par des éducatrices diplômées et des auxiliaires.

En cas de manque de place, la priorité est donnée aux habitants de Daillens ainsi qu'aux parents exerçant une activité professionnelle.

2. Horaires

La structure d'accueil est ouverte comme suit :

Lundi : 7h-8h30 / 11h30-18h30
Mardi : 7h-8h30 / 11h30-18h30
Jeudi : 7h-8h30 / 11h30-18h30
Vendredi : 7h-8h30 / 11h30-14h / 15h30-18h30

Le Croqu'carotte ferme ses portes à **18h30**. L'arrivée des parents se fait au plus tard à **18h20**

Fermé durant les vacances scolaires et les jours fériés. (sauf semaine exceptionnelle)

3. Objectifs

Le Croqu'carotte propose :

- Un espace serein et ludique, spécialement conçu pour les écoliers ; divers coins sont mis à leur disposition : bricolage, poupées, jeux de constructions, etc.
- Des repas équilibrés et variés
- Un personnel motivé et qualifié qui tient compte des besoins de l'enfant en collectivité
- Une prise en charge sur les trajets école-Croqu'carotte et retour, pour les plus jeunes. Les plus grands (dès la 3ème primaire) peuvent être amenés à se déplacer seuls et sont sous la responsabilité des parents. Ceux-ci peuvent également faire ces trajets avec les plus jeunes qui sont toujours accompagnés des éducatrices et/ou auxiliaires.

À titre exceptionnel, l'équipe éducative peut être amenée à conduire votre enfant à l'école dans une voiture privée.

Un espace est aménagé pour les enfants désirant faire leurs devoirs. Toutefois, le suivi scolaire est à la charge des parents

4. Absences, maladies

D'une manière générale, les absences, quel qu'en soit le motif, sont facturées.

Toutefois, les absences de longue durée (minimum 1 semaine et pour les enfants qui sont inscrits tous les jours) liées à un accident ou à une maladie (sur présentation d'un certificat médical) ne seront pas facturées.

Les camps scolaires d'une durée d'une semaine et annoncés au minimum une semaine à l'avance ne sont pas facturés.

Les absences pour maladie doivent être annoncées à Croqu'carotte **jusqu'à 9h le jour même, ceci pour des raisons d'organisations et de sécurité des enfants.**

L'école n'informant pas Croqu'carotte des modifications d'horaire ou des manifestations qu'elle organise (course d'école, sorties particulières, etc....) ces informations doivent être communiquées par les parents à la responsable.

5. Santé

Le Croqu'carotte **n'accepte pas les enfants malades.**

En cas d'accidents graves ou de maladies subites, et s'il nous est impossible de joindre les parents, le personnel prendra les mesures nécessaires.

Pour les blessures sans gravité, le personnel pourra donner les médicaments suivants : l'arnica en granule et en gel, Vita-merfen, Euceta et Dafalgan en cas de fièvre.

Toute allergie ou régime alimentaire est à signaler lors de l'inscription de l'enfant.

Si un médicament doit être administré, les parents le transmettent **eux-mêmes** à l'équipe.

6. Collaboration équipe/parents

Le partenariat entre les parents, l'enfant et l'équipe éducative est très important, pour que chacun puisse se sentir en confiance.

Le quotidien d'un écolier demande le respect des horaires et une excellente organisation est nécessaire pour y parvenir.

Certains enfants passent une grande partie de leur journée à Croqu'carotte, il est donc très important que la communication entre l'équipe éducative et les parents puisse circuler, tant par rapport aux difficultés rencontrées par l'un ou par l'autre, aux problèmes de santé, d'organisations, ou autres.

Les parents accompagnent leurs enfants dans la structure le matin. Ceux-ci ne viennent pas seuls.

Le cadre institutionnel en garantit la confidentialité.

7. Inscription

L'inscription s'effectue pour l'année scolaire. **Un préavis écrit (mail ou courrier) d'un mois doit être donné si un enfant ne souhaite plus bénéficier de la structure d'accueil ou s'il désire modifier sa fréquentation, à l'exception de l'inscription pour la rentrée scolaire ; une fois celle-ci confirmée le premier mois est dû.**

L'inscription est à renouveler chaque année.

Une facturation périodique est envoyée aux parents.

Une réduction de 10% est accordée dès le 2ème enfant inscrit de la même famille et 20% dès le 3ème.

Une visite préalable de l'institution est indispensable pour chaque nouvel enfant accueilli, ce temps doit permettre à l'enfant de faire la connaissance du personnel, des lieux et des locaux.

Cette « adaptation » n'est pas facturée.

8. Dépannage

Toute personne appartenant à l'association Croqu'carotte peut profiter d'une garde exceptionnelle, en fonction de la disponibilité.

Le tarif des dépannages est identique au tarif de base.

9. Cotisation

Croqu'carotte est une association à but non lucratif. Chaque famille qui entend bénéficier de ses prestations est tenue, selon les statuts, d'y adhérer en versant une cotisation annuelle de CHF 80.00, non-remboursable. Une assemblée générale a lieu chaque année. Chaque membre est tenu d'y participer ou d'annoncer son absence.

10. Documents demandés pour l'admission

Contrat d'accueil rempli et signé.

11. Divers

Croqu'carotte décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou accident des objets personnels.

L'utilisation de matériel électronique est interdite à Croqu'carotte. Les téléphones portables, montres connectées, consoles de jeux, etc. doivent rester impérativement dans la poche de la veste au vestiaire, et les tablettes sont proscrites dans nos locaux, afin d'éviter des problèmes de responsabilité en cas de détérioration de ceux-ci.

Le personnel éducatif peut utiliser des photos à titre interne, ou d'information pour les parents. Sauf demande expresse exprimée à la direction, les parents acceptent cet outil de travail.

Le Croqu'carotte peut proposer des menus spéciaux pour des raisons médicales.

Tout enfant dont le comportement mettrait en péril le bon fonctionnement de la structure peut être exclu avec un préavis de trois jours.

L'association se réserve le droit de résilier le contrat en cas de non-paiement des factures ou du non-respect du règlement.

Ce règlement annule et remplace les précédents, entrée en vigueur au 1er août 2024

Association Croqu'carotte
Rue Jean Villard-Gilles 6
1306 Daillens

077 454 56 67
croqucarotte@hotmail.com